



ARRÊTÉ MUNICIPAL 2024-041

Portant délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil

A Stéphane NOEL,

Conseiller Municipal

Pour la célébration d'un mariage

Sur le territoire de BELLENGREVILLE

En agglomération

*Le Maire de BELLENGREVILLE*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 ;*

*Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,*

*Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il convient de donner délégation à Monsieur Stéphane NOEL, conseiller municipal de la Commune, pour une durée d'un jour,*

*Considérant que Monsieur Stéphane NOEL, conseiller municipal est disponible pour procéder à ce mariage en date du 16 août 2024 à 13h30.*

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Stéphane NOEL, conseiller municipal de la commune de Bellengreville est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil de ladite commune pour procéder au mariage devant être célébré le 16 août 2024 à 13h30.

46

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Caen, conformément à l'article R.2122-10 du CGCT et au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Notifié à l'intéressé le :

Signature :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à BELLENGREVILLE,

Le 25/07/2024

Le Maire,

Dominique PIAT

Chevalier dans l'Ordre national du mérite

